



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Bureau des polices administratives
de la sécurité**

IP

**Arrêté n° 41.2020.09.01.001
modifiant l'arrêté n° 41.2018.09.12.003 du 12 septembre 2018
fixant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes ou de camping-cars
exposés à un risque naturel ou technologique majeur
dans le département de Loir-et-Cher
- Modificatif n° 1 -**

Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.125-2, R.125-9 à R.125-22 ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.443-2, L.443-3, R.111-37, R.443-1 à R.443-12, R.480-6 et R.480-7 ;

VU le code du tourisme, notamment les articles D.331-7 et R.331-8 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-4 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.112-1 à L.112-2 ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

VU l'arrêté préfectoral n° 41.2018.09.12.003 du 12 septembre 2018 fixant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes ou de camping-cars exposés à risque naturel ou technologique majeur dans le département de Loir-et-Cher ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste annexée à l'arrêté préfectoral précité ;

SUR proposition de Mme la Directrice de Cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° 41.2018.09.12.003 du 12 septembre 2018 fixant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes ou de camping-cars exposés à un risque naturel ou technologique majeur dans le département de Loir-et-Cher est ainsi modifié :

Dans l'annexe, la ligne :

FRETEVAL	Camping « La Maladrerie »
----------	---------------------------

est remplacée par la ligne :

FRETEVAL	Camping « Les 2 étangs »
----------	--------------------------

et la ligne :

SASSAY	Camping à la ferme
--------	--------------------

est supprimée.

Article 2 :

L'ensemble de la liste ainsi mise à jour est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

La Directrice de Cabinet, la Sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme, les Maires de FRETEVAL et SASSAY et la Directrice des sécurités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher et dont une copie sera adressée à :

- M. le Ministre de l'Intérieur – direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises,
- M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Loir-et-Cher,
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher,
- M. le Président du syndicat régional de l'hôtellerie de plein air Centre Val de Loire,
- M. le Chef du bureau de la sécurité et de l'ordre public.

Fait à Blois, le - 1 SEP. 2020

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

La Directrice de Cabinet

Charlotte BOUZAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de Loir-et-Cher – Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX ;
- un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'intérieur.

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal administratif - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes ou de camping-cars exposés
à un risque naturel ou technologique majeur dans le département de Loir-et-Cher

Commune	Camping	Risques majeurs				
		Inondation	Feux de forêt	Industriel	Nucléaire	Transport marchandises dangereuses
ANGÉ	Camping « Escale des châteaux de la Loire »					
BRACIEUX	Camping « Huttopia – Les châteaux »					
CANDE-SUR-BEUVRON	Camping « La grande tortue »					
CELLETES	Camping municipal					
CHATILLON-SUR-CHER	Camping « L'Entre deux »					
CHATRES-SUR-CHER	Camping « Les saules »					
CHAUMONT-SUR-LOIRE	Camping « La grosse grève »					
CHEMERY	Camping « Le gué »					
CHEVERNY	Camping « Les saules »					
CROUY-SUR-COSSON	Camping du Cosson					
FAVEROLLES-SUR-CHER	Camping « Couleurs du monde »					
FRETEVAL	Camping « Les 2 étangs »					
HUISSEAU-SUR-COSSON	Camping rural du Chatillon					
MAREUIL-SUR-CHER	Camping « Le port »					
MENNETOU-SUR-CHER	Camping « Le val rose »					
MONT-PRES-CHAMBORD	Camping « Lodges Blois-Chambord »					
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	Camping des reclusages					
MONTRICHARD VAL DE CHER	Aire camping-car Park de l'étourneau					

Commune	Camping	Risques majeurs				
		Inondation	Feux de forêt	Industriel	Nucléaire	Transport marchandises dangereuses
MOREE	Camping municipal « La Varenne »	■				
MUIDES-SUR-LOIRE	Camping « Belle vue »	■			■	
MUIDES-SUR-LOIRE	Camping « Le château des Marais »				■	
RILLY-SUR-LOIRE	Camping à la ferme du Plessis		■			
ROMORANTIN-LANTHENAY	Camping de Tournefeuille	■				
SAINT-LAURENT-NOUAN	Camping « L'amitié »				■	
SALBRIS	Camping de Sologne	■				
SARGE-SUR-BRAYE	Camping municipal	■				
SAVIGNY-SUR-BRAYE	Camping « Le pré aux moines »	■				
SEIGY	Camping des Cochards	■				
SELLES-SUR-CHER	Camping « Les châtaigniers »	■				
SOINGS-EN-SOLOGNE	Camping municipal « Le petit mont en jonc »			■		
SUEVRES	Camping « La Grenouillère »				■	■
THORE-LA-ROCHETTE	Camping « La bonne eure aventure »	■				
VENDOME	Camping « Au coeur de Vendôme »	■				■
VEUZAIN-SUR-LOIRE	Camping municipal	■				■
VINEUIL	Camping « Val de Blois »	■				